Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 18 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements sans concours d'agents techniques du ministère de la défense

NOR: ARMH2301094A

Par arrêté du ministre des armées en date du 18 janvier 2023, l'arrêté du 19 décembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements sans concours d'agents techniques du ministère de la défense est modifié comme suit :

Le point IX est remplacé par les dispositions suivantes :

- « IX. La sélection des dossiers, confiée à une commission, se déroule à compter du 24 février 2023, dans les CMG de Bordeaux, de Lyon, de Metz, de Rennes, de Saint Germain-en-Laye et de Toulon.
- « Les candidats et candidates, dont les dossiers sont sélectionnés, sont convoqués à un entretien qui débute à compter du 3 avril 2023. »